

Votre société a-t-elle des revenus supérieurs à 120 000 \$ ou des actifs supérieurs à 250 000 \$?

Oui

Avez-vous fait vérifier vos états financiers par un comptable au cours des **deux** dernières années?

Non

Vous devez faire faire vérifier vos états financiers par un comptable.

Non

Votre société peut faire vérifier ses états financiers par un comptable ou non.

Oui

Vous pouvez lever l'exigence d'examen des états financiers si vos règlements administratifs le permettent.

Pour obtenir de l'aide, écrivez à societies@yukon.ca.